

Surfaces de multiplication des variétés de blé

Les surfaces en multiplication des variétés et leurs évolutions donnent une idée du ressenti général vis-à-vis d'une variété et de sa carrière, ce qui au-delà des résultats d'essais, peut conforter une opinion ou un ressenti personnel ou au contraire inciter à la prudence.

En 2015, 93.058 ha de blé étaient en multiplication. 26 variétés représentaient au moins 1% de cette surface (soit 931 ha) pour un total de 57%. Cela montre que l'offre est très diversifiée.

Parmi ces 26 variétés :

Rubisco est la plus multipliée, ce qui était déjà le cas toutes variétés confondues en 2013 et en 2014 et elle progresse encore de 25% cette année pour atteindre 7.716 ha en multiplication soit 8,3 %. C'est loin devant Cellule qui se classe 2ème avec 4038 ha soit 4,3 % en progression de 15%. Ces chiffres confortent la place que nous leur donnons dans nos préconisations.

Les autres variétés qui progressent de plus de 10% sont par ordre décroissant de surface, Oregrain qui progresse de 55% et Fructidor qui s'envole en plus que triplant ses surfaces. On trouve ensuite Bergamo, Hyfi, Calabro, Terroir, Lyrik, Hybery, Fluor, Arkeos.

Les variétés stables (entre -10 et +10%) sont par ordre décroissant de surface Hystar, SYMoisson, Boregar avec environ 2% des surfaces chacune, et Trapez, Ascott, Diamento avec environ 1% des surfaces.

Enfin les variétés qui perdent plus de 10% sont Arrezzo (tout en étant à la 3ème marche du podium en surface), Apache (qui a perdu la première place en XXX et continue de régresser), Pakito, Solehio, Armada, Expert, Alixan, AllezY. Hormis Expert en conduite conventionnelle ou raisonnée, nous ne conseillons pas ou plus ces variétés.

Nb : en hybride, seule est prise en compte la surface des bandes femelles.

Autres céréales à paille en multiplication

En orge d'hiver Etincel recommandée par la malterie domine largement avec près de 30% des surfaces en multiplication en passant de 6.252 ha à 7.817 soit 25% de progression ce qui conforte notre positionnement depuis 2012 1^{ère} année de culture. Isocel suit également avec 7% des surfaces en hausse de 13%. A la 3ème place on trouve KWS-Cassia, une orge à 2 rang peu dans notre secteur. A la 4ème et 5ème place 2 hybrides Mangoo et Volume. Toutes variétés confondues, les hybrides ne progressent quasiment pas avec 13% des surfaces en multiplication en 2013, un peu plus de 16% en 2014 et moins de 17% en 2015. Pour mémoire les 2 anciennes références que sont Cervoise et Estérel représentent chacune 1% des surfaces en multiplication.

En Triticale Vuka est largement plébiscitée avec 2.221 ha sur 9.918 soit 22% et en hausse de 60% par rapport à 2014. Tribéca n'arrive seconde qu'avec 894 ha soit 9% en baisse de 25 %.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 18 août 2015 (BSV N°26), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C.Chatain, A.C.Cordel, J.Dacquain, F.Dumoulin, H.Hémeryck, B.Schmitt, S.Wieruszkeski, V.Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les

objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.